



La clinique Mandji qui est au centre d'une bataille sans merci entre deux médecins permettra-t-elle de faire éclater au grand jour le caractère véreux de certains de nos magistrats ?

## S.N

**L**a bataille entre les docteurs Marco et Moulaye pour le contrôle de la clinique Mandji n'est pas près de s'achever. Il y a un peu plus de deux mois, le tribunal de Port-Gentil siégeant en matière commerciale a donné raison à Marti Marco, ordonnant l'expulsion de son confrère qui s'était érigé en maître des lieux, depuis son retrait pour cause de maladie. L'huissier de Justice Nkolo Ponogo a ainsi procédé à l'exécution de la décision de Justice en fermant la clinique pendant quelques jours, avant de la rouvrir au public avec un nouveau comité de direction. Ne l'entendant pas de cette oreille, Moulaye a saisi la Cour d'Appel judiciaire pour faire arrêter l'exécution de la décision du tribunal.

Mais plus d'un mois après, la procédure pour l'obtention de l'arrêt de l'exécution de la décision du tribunal, la Cour d'Appel ne s'est pas encore prononcée. Moulaye qui commence à montrer des signes d'impatience n'a pas manqué de faire des révélations troublantes auprès de son entourage. Un de ses proches parle d'un magistrat qui aurait exigé 30 millions de francs au médecin pour l'aider à régler cette affaire. La somme serait versée, mais jusqu'ici, la décision n'est pas intervenue et l'espoir d'un sursis d'exécution s'effrite considérablement, vu que la décision du tribunal a bien été exécutée par l'huissier. « *Il est quand même surprenant que les décisions pour arrêter l'exécution des décisions du tribunal prennent plusieurs mois. Il s'agit pourtant d'une requête sur laquelle la Cour doit statuer en urgence. Or moi-même, qui vous parle j'attends une décision dans ce sens, depuis le mois de janvier et nous sommes à la*

*fin de l'année judiciaire.* », commente un justiciable.

L'affaire des trente millions versés par le médecin à un magistrat commence en effet à faire grand bruit dans la capitale économique. Ce, d'autant que le magistrat en question serait passé maître dans ce genre de pratiques. Un employé de la clinique très proche du docteur Moulaye a promis dans un avenir très proche, balancer tous les éléments en rapport avec cette affaire. On en saura donc davantage sur l'identité du magistrat et les méthodes utilisées pour monnayer une décision de justice qui n'arrivera peut-être jamais (Affaire à suivre)

**Moutouki**

B.P 1343 Libreville (Gabon)

Email :  
hebdomadairemoutouki@gmail.com  
Tél : 07954486/06770501

Directeur de publication : **Axelle Nkouari**

Rédacteur en chef : **Orca Boudiandza Mouele**

Secrétaire de rédaction : **Albert Ndong Mba**

Rédaction :  
**Carole Moussavou  
Raymond Mbeng  
Mathias Otando  
Casimir Mapiya  
Charles Mendome  
Elisabeth Akuma  
Adolphe Mezui  
Merlin Mbina**

Impression : **Multipress**  
Distribution : **Sogapresse**  
Tirage : **6000 exemplaires**